

Collège Paul Bert
2 rue de la Liberté
91600 Savigny sur Orge
tel 01 69 05 19 17
fax 01 69 05 30 19

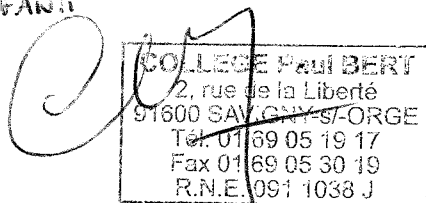
AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR

- Concernant l'usage des téléphones portables : 2 mentions sont ajoutées
 - Ajout page 9 : « **Les usages pédagogiques des outils numériques, lorsqu'ils sont encadrés par un membre de la communauté éducative et menés à des fins éducatives, peuvent être autorisés. L'usage de dispositifs médicaux associant un équipement de communication est autorisé sous réserve de s'inscrire dans le cadre d'un PPS ou d'un PAI.** »
 - Ajout page 10 dans la liste des punitions : « **la possibilité de confiscation du téléphone portable ou d'un appareil numérique** »
- Concernant les sanctions :
 - Page la phrase « ~~les sanctions peuvent être assorties d'un sursis total ou partiel~~ » est supprimée et remplacée par « **les sanctions relatives aux mesures d'exclusion et de responsabilisation peuvent être assorties d'un sursis total ou partiel** ».
- Concernant les horaires de cours et la récréation de l'après-midi : la récréation est allongée de 5 minutes et la fin des cours est décalée de 5 minutes
 - Page 7 la phrase « ~~les cours commencent à 15h10, 16h10. Fin des cours 17h05~~ » est supprimée et remplacée par « **les cours commencent à 15h15, 16h15. Fin des cours à 17h10** ».
- **Le reste du règlement intérieur est sans changement.**
- **Ce règlement intérieur s'applique à compter du lundi 5 novembre 2018.**

- **L'élève et ses représentants légaux prennent connaissance de cet avenant au règlement intérieur (modifié par le CA du 9 octobre 2018) et y souscrivent.**

Signature du Chef d'établissement

C. BONFANTI



Signature de l'élève

Signature du ou des représentants légaux de l'élève :